

Compte rendu de la réunion du 7 octobre 2022

Membres présents

Eric MASSÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Christine DELATOUR, Jacky HERVOUET, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Nicolas LESCUREUX, Maxime PERROT, Michel SZELAG, Nicolas VAX, José VIÉ

Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)

Membres absents excusés

Dominique CHARTIER, Christophe SYSLO

Membre absent

Christian GARRET

Accueil d'un nouveau membre de la commission

Eric MASSÉ souhaite la bienvenue à Nicolas VAX (Beine) qui intègre la CTD jusqu'à la fin de saison.

Point sur le championnat

Après la reprise du championnat, plusieurs clubs ont exprimé le souhait d'engager une équipe : Jeunesse Sénonaise, Bléneau, Charmoy (3ème équipe), Saint-Clément (2ème équipe) en entente avec Fontaine-la-Gaillarde.

Les membres de la commission acceptent d'accueillir ces équipes et proposent de créer un groupe G avec lancement d'un championnat interne à ce groupe, qui débutera le 23 ou 30 octobre et se déroulera en matches aller-retour par 2 fois pour un total de 12 matches à jouer. Ces nouvelles équipes pourront également participer à la Coupe de l'Yonne.



Oublis constatés

- « licencié responsable de l'équipe » : indiquez le nom de la personne qui a complété la feuille de match (dirigeant ou joueur)
- l'heure de début de match
- le nom du club (dans la zone club recevant ou club visiteur)
- le nom du capitaine (à côté de sa signature)
- le nom de l'arbitre assistant (si plusieurs joueurs officient à la touche, indiquez joueur remplaçant)

Précision

Les amendes appliquées sont à l'origine de demandes formulées par les clubs puis approuvées par ceux qui sont présents aux réunions annuelles de juin. Si vous contestez ces décisions, vous avez la possibilité d'émettre un vœu et de venir présenter vos arguments à la prochaine réunion annuelle

Rappels

↳ les feuilles bleues sont à envoyer à l'adresse mail : feuille.bleueufolep89@gmail.com et les feuilles blanches à feuille.blancheufolep89@gmail.com

↳ les clubs qui ont plusieurs équipes ont obligation de présenter à l'arbitre, avec les licences, les 2 (ou 3) listes format papier ou dématérialisées. Si ce n'est pas le cas, l'arbitre doit l'indiquer sur la feuille de match dans la case « observations »

1ère journée de championnat du 25/09/22

Carton jaune (amende de 3 €)	2 cartons jaunes pour Frédéric BES (Gron Véron) = un carton rouge (joueur suspendu le 2 octobre 2022 pour le match Laroche 1 / Gron Véron et amende de 10 €) Rayan MOTTARD (US Saint-Valérien) Youssef MACHLAF (Courtenay) Yohann LEPY (ASOFA)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	FMC FC Saint-Martin 2 (feuillelet bleu) Bazoches et Mailly-le-Château (feuillelet blanc)
Feuille de match incomplète pour cette 1ère journée de championnat, l'amende de 5 € ne sera exceptionnellement pas appliquée	Malay-le-Grand (manque nom du responsable d'équipe) Ormoy (manque nom du capitaine) Amicale Portugais (manque nom du capitaine) Bazoches (manque nom de l'arbitre assistant)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Kevin ANTUNES et Jordan MOSSE (Senan FC) Jérémy HABERT et Malik MACHLAF (Courtenay) Axel GARCIA (Mailly-le-Château)
Carton rouge direct (amende de 10 €)	Quentin THONI (Gron Véron), soit 1 pt de moins au championnat pour son équipe ⇒ suspendu pour un match automatique le 2 octobre 2022 (Laroche 1 / Gron Véron)
Retrait d'engagement après établissement du calendrier (encaissement chèque de provision sur frais de 80 €)	Fontaine-la-Gaillarde

2ème journée de championnat du 02/10/22

Carton jaune (amende de 3 €)	Francklin ATCHIA et Lucas RUSSO (Gron Véron) Selim KOC (US Saint-Valérien) Anthony BARBAGELATA (Venoy 1) Christopher LINGEE (Les Bréandes 1)
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Mailly-le-Château (feuillelet bleu) Courtenay (feuillelet blanc)

Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	ACSRA ASC (manque nom du responsable d'équipe) Chemilly-sur-Yonne 2 (manque nom du responsable d'équipe) Amicale Portugais (manque n° de licence de l'arbitre central et 6 numéros de maillot) Champignelles (manque nom de l'arbitre assistant 2, nom du club et du responsable d'équipe) Charmoy FC 1 (manque nom du responsable d'équipe) Monéteau (manque nom du capitaine)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Selim KOC (US Saint-Valérien) Nathan COQUILLE et Stanislas LEFEBURE CANONNE (La Celle-Saint-Cyr 1)
Cas particulier : ↳ 3 cartons jaunes pour l'équipe de Gron Véron, soit 1 pt de moins au classement	

Reports de matches

11 novembre 2022

Laroche 1/ Piedalloues Stade 1
Charmoy FC 1 / Villeroy
Saint-Valérien / Courtenay

11 décembre 2022

Laroche 1 / Escamps
Chevannes / Laroche 2
ASOFA / Chemilly-sur-Yonne 1
Monéteau / Charmoy FC 2
Villeblevin / Charbuy

8 janvier 2023

Laroche 1 / Espoir Club Auxerre
Charmoy FC 1 / Rosoy 1
Neuvy-Sautour / Laroche 2
La Celle-Saint-Cyr 1 / Gâtinais en Bourgogne
Ormoy / La Celle-Saint-Cyr 2
Lindry / Charmoy FC 2
Seignelay / Courtenay

22 janvier 2023

Mailly-la-Ville / Laroche 2

5 mars 2023

Diges Pourrain / Espoir Club Auxerre
Paron / Escamps
Val-de-Mercy / Ormoy

Questions diverses

➤ Il n'y aura plus de dossier « papier » pour les affiliations et les licences la saison prochaine. Elles devront obligatoirement être enregistrées par le biais de Webaffiligue, système facile à utiliser. Des formations seront dispensées aux clubs, en présentiel ou par visioconférence.

➤ Le comité directeur souhaite mieux connaître les associations affiliées à l'UFOLEP. C'est pourquoi les membres de la CTD auront en charge de contacter les associations qui pratiquent l'activité football pour obtenir des informations sur leur mode de fonctionnement, en se basant sur un questionnaire en cours d'élaboration.

➤ Modifications à apporter sur le calendrier version papier :

- mail de Jacky HERVOUET (membre de la commission) : hervouet.jacky@orange.fr portable : 06 58 98 96 60

- coordonnées des équipes

↳ dirigeant n° 2 équipe de Rosoy 2 : Dejan NIKOLIC mail fcrosoy89100@gmail.com portable : 06 60 23 11 91

↳ dirigeant n° 2 équipe de Seignelay : Geoffrey LEFLOCH mail geoffreylefloc89@gmail.com portable : 06 18 39 25 84

➤ Un arbitre a officié lors de la 1ère journée de championnat sans posséder de licence. Son arbitrage ne sera donc pas comptabilisé dans les 5 matches officiels qu'il doit arbitrer en cours de saison. De plus, la prochaine fois qu'il se désignera à l'extérieur et que son club recevra à domicile, aucun arbitre ne sera désigné par la commission.

➤ Les membres de la CTD remercient Nathalie LOURDIN qui a travaillé durant son jour de repos le vendredi avant le championnat pour finaliser les dernières affiliations et licences.

➤ Equipes inscrites à ce jour pour la Coupe de l'Yonne : ACSRA ASC, Piedalloues-Stade 1, Piedalloues-Stade 2, Brichères, Charbuy, Charmoy FC 1, Charmoy FC 2, Courtenay, Diges-Pourrain, La Celle-Saint-Cyr 1, La Celle-Saint-Cyr 2, Laroche 1, Laroche 2, Lindry, Mailly-la-Ville, Ormoy, ASOFA, Paron, Les Bréandes 1, Les Bréandes 2, Rosoy 1, Rosoy 2, Cléry, Saint-Clément, FMC FC Saint-Martin 1, FMC FC Saint-Martin 2, Gâtinais en Bourgogne, Seignelay, Senan FC, Gron Véron, Venoy 2, Villeblevin

ainsi que : Espoir Club Auxerre, La Selle-sur-le-Bied, Malay-le-Grand (si ces clubs présentent un candidat à la formation d'arbitre le 29 octobre 2022)

➤ L'UFOLEP Nationale a conclu un partenariat avec la société BADEN, l'une des plus grandes marques de ballons de sport. Les associations affiliées à l'UFOLEP peuvent désormais bénéficier de tarifs préférentiels. Pour en profiter, vous devez créer votre compte avec le lien : <http://www.badenfrance.com/tpl/demande>. La lettre d'information ainsi que le catalogue complet sont joints en annexe du présent compte-rendu.

➤ 8 candidats sont inscrits à la session de formation d'arbitre départemental du samedi 29 octobre 2022.

Date de la prochaine réunion vendredi 4 novembre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU